

Les infos de JANAILHAC

66

Déc. 2021



Bulletin d'informations municipales

www.janailhac-mairie.fr



Le village « ISLE »
à retrouver en page 17

ZOOM SUR LES ARTICLES À RETROUVER DANS CE NUMÉRO

Mot du Maire // État civil // Les délibérations // Randonnée // Restauration de l'église // Voirie
Sécurité routière // Agriculture // Culture // Sport // Associations // C.I.A.S. // Musée Cécile Sabourdy // Les déchets...

Mairie et Agence postale

Horaires d'ouverture :

Lundi / Mardi / Jeudi / Vendredi	
Mairie	9h-12h et 14h-17h30
La Poste	9h-12h et 14h-17h
Samedi	
Mairie	9h-12h
La Poste	9h-11h30

Fermées le mercredi

Pour nous contacter :

☎ 05 55 00 71 06
 ☎ 05 55 75 23 12
 🌐 Site : www.janailhac-mairie.fr
 @ mairie.janailhac@orange.fr

Les employés municipaux

- Secrétaire de Mairie et Agent postal : **Marie-José FAURE**
- Agent communal principal d'entretien : **Éric BONAFY**
- Agent communal d'entretien : **Lucie LEMAITRE**
- Cantinière : **Isabelle GARNAUD**
- Employée surveillance des classes et Cantine : **Sylvie DEBORD**
- Agent administratif et Garderie scolaire : **Caroline MASSY**

Numéros utiles

Le Terrier des Galoupiaux	05 55 00 76 58
Relais Assistants Maternels Parents	06 33 65 85 75
Déchetterie de Nexon	05 55 58 35 42
Déchetterie de St Yrieix	05 55 08 26 06
SAUR : 05 87 23 10 01	
N° d'urgence pour dépannage téléphonique	

Assistant social

- M. GRAFOUILLÈRE Renaud**
 Permanences à Nexon :
 - Lundi : 9h-12h (sans RDV)
 - Jeudi : 9h-12h (sur RDV)
05 55 58 18 41 ou 05 55 58 30 91

VOS RENDEZ-VOUS EN 2022

En raison du contexte sanitaire, la municipalité ne proposera pas de cérémonie de vœux cette année...

Le calendrier est susceptible d'évoluer. Nous vous communiquerons les dates précises au fur et à mesure, en fonction de l'évolution sanitaire.

Samedi 12 février à 10 h	RÉUNION KILSTETT (Salle des fêtes de Saint-Priest-Ligoure)
Fin mars / début avril	LOTO DE L'APE (Saint-Priest-Ligoure)
Mercredi 20 avril	CHASSE AUX ŒUFS DE PÂQUES (en partenariat avec la bibliothèque de Saint-Priest-Ligoure)
Week-end 30 avril / 1 ^{er} mai	FÊTE DE LA SAINT EUTROPE
Dimanche 8 mai	CÉRÉMONIE « VICTOIRE DE 1945 »
Courant juin	FÊTE DE LA MUSIQUE / BAL
Début juillet	FÊTE DES ÉCOLES
Vendredi 8 juillet	MARCHÉ PIQUE-NIQUE
Mi-juillet	MÉCHOUI
1 ^{er} week-end de novembre	FÊTE DU TERROIR
Vendredi 11 novembre	CÉRÉMONIE « ARMISTICE 1918 »
Courant décembre	MARCHÉ DE NOËL

Organisation : ■ Commune ■ Comité des Fêtes
■ Les 3 crayons bleus ■ Les Amis de Kilstett



MEILLEURS VŒUX
 POUR CETTE NOUVELLE ANNÉE

Le Maire, le Conseil Municipal
 & les employés communaux

LE SOMMAIRE



■ LE MOT DU MAIRE	4	■ « AGRICULTURE »	14
■ CÉRÉMONIE	4	■ INSECTES	14
■ ÉTAT CIVIL	5	■ CIMETIÈRE	15
■ LES DÉLIBÉRATIONS	6	■ LA CULTURE AU GRAND JOUR	15
■ TARIFS DIVERS	6	■ STAGE DE BASKET	16
■ RANDONNÉE	7	■ CYCLO-CROSS	16
■ RESTAURATION DE L'ÉGLISE	8	■ ZOOM SUR LE VILLAGE DE ISLE	17
■ VOIRIE	9	■ LIVRET D'ACCUEIL	17
■ RADAR PÉDAGOGIQUE	10	■ LES ASSOCIATIONS	18
■ DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE	11	■ LA VIE DE L'ÉCOLE	20
■ MAISON GARNIER	12	■ SAINT-PRIEST-LIGOURE	21
■ ÉCLAIRAGE PUBLIC	12	■ SAINT-JEAN-LIGOURE	21
■ RÈGLES D'URBANISME	12	■ C.I.A.S.	22
■ JUMELAGE	13	■ MUSÉE CÉCILE SABOURDY	23
■ RÉSEAU INCLUSION NUMÉRIQUE	13	■ LES DÉCHÊTS	24
■ FRANCE SERVICES	13	■ FNATH 87	26
■ MUTUELLE SANTÉ	13	■ LES ENTREPRENEURS DE LA COMMUNE	27



LE MOT DU MAIRE



Après 21 mois d'incertitudes et de difficultés à la fois sanitaires et socio-économiques, la reprise épidémique nous appelle à la plus grande vigilance. Je salue l'esprit de responsabilité dont vous faites preuve, tant vis-à-vis du respect des gestes barrières que de l'adhésion à la vaccination, qui sera la clé de cette sortie de crise.

La rentrée scolaire s'est déroulée dans les dispositions protocolaires renforcées sur le plan sanitaire.

Je tiens à remercier les enseignants mais également les agents pour leur implication et la gestion de cette période inconfortable.

En ce matin du 11 novembre, le public s'est retrouvé à nouveau pour commémorer l'Armistice de 1918.

Ne pas sombrer au fatalisme et au repli sur soi est fondamental pour conserver cet idéal de démocratie. Nous devons être vigilants face aux craintes et angoisses de ce monde pour maintenir un équilibre de paix. Un grand merci à Jean Bonnaud, notre porte-drapeau qui s'est vu remettre un diplôme d'honneur pour toutes ces années de présence aux côtés des élus de la République.

Les travaux de l'église devraient se terminer tout prochainement. Les aléas climatiques n'ont pas favorisés la réfection de la toiture de manière continue. Cet ouvrage fait partie de notre patrimoine commun, nous avons la responsabilité de le maintenir et de le transmettre en état pour les générations futures.

La voirie constitue une part importante du budget communal. Le « point-à-temps » est une formule indispensable pour maintenir nos voies communales en bon état. Ces travaux se sont concrétisés lors de la période estival.

La suppression de la taxe d'habitation réduit les marges de manœuvre financières des communes. La récente réforme fiscale symbolise la disparition progressive des ressources propres de la collectivité, remplacée par des dotations sur lesquelles l'État garde seul le contrôle.

Les projets ne manquent pas pour autant, station de traitement des eaux usées du bourg, aménagement de sécurité routière, terrain multi sports...

Nous devons solliciter tous les financements possibles et être au plus juste de la planification des différents investissements.

Au cours de ces derniers mois, nous avons lancé l'étude pour l'implantation d'un terrain multi sports. Cet équipement sportif sera localisé entre l'atelier technique et le centre de loisirs. Les passerelles sont évidentes, la mutualisation avec la communauté de communes a toute sa pertinence pour un tel projet. Cette formule offrant la pratique de plusieurs activités sportives, sera à la fois destinée pour les enfants fréquentant l'école, le centre de loisirs et plus généralement pour tous les Janailhauds.

Vos élus se sont retrouvés nombre de fois en commissions pour travailler sur différentes thématiques. La rédaction du livret d'accueil est finalisée et sera disponible en version papier à la mairie mais également sur le site de la commune.

Le syndicat mixte DORSAL qui couvre l'essentiel du territoire de la commune, va déployer la fibre optique en 2022 pour une commercialisation en 2023 pour les foyers concernés.

Les usagers de Chamessouze et de la Fond Bertrand seront, quant à eux, éligibles aux dispositifs de connexion en 2024, secteurs déployés par l'opérateur Orange.

Le conseil municipal a dernièrement pris une délibération pour modifier l'itinéraire de randonnée « Du Nord au Sud ». Cette évolution permettra d'emprunter un chemin supplémentaire de la commune et ainsi diminuer le taux de goudron. Cet accès sera disponible et balisé au cours de l'année 2022 en raison de travaux à effectuer.

Depuis le 5 décembre, l'association « Les Amis de Kilstett » est créée sous l'impulsion de bénévoles, résidents des communes jumelées avec Kilstett. Cette évolution permettra à n'en pas douter de consolider et de pérenniser les liens fraternels bâtis depuis des années. Valérie De Marchi préside désormais cette association, nous lui souhaitons plein succès dans ses nouvelles fonctions.

La vitalité d'un territoire s'identifie par l'implication de femmes et d'hommes pour un projet collectif. Je tiens à remercier chaleureusement les bénévoles des différentes associations pour leur dévouement, contribuant ainsi à l'animation de la commune.

En raison de la situation épidémiologique et des contraintes dictées par les services de l'état, la municipalité ne proposera pas de cérémonie de vœux.

Que 2022 soit source de joie, d'épanouissement et de santé pour vous ainsi que vos proches.

Philippe Devarissias



Cérémonie

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

Contrairement aux précédentes cérémonies, impactées par les restrictions sanitaires, de nombreuses personnes, adultes et enfants, étaient présentes pour cette commémoration.

À l'issue de celle-ci l'ensemble du Conseil Municipal a salué et remercié Jean Bonnaud, notre porte drapeau, pour sa présence indéfectible.

Un pot de l'amitié traditionnel a été offert, durant lequel Philippe Devarissias,

Maire de la commune, et Richard Bonnet, représentant des Anciens Combattants de la commune, ont remis à Jean Bonnaud le diplôme de porte-drapeau.

Cette distinction rend hommage à la présence de Jean, à toutes les manifestations patriotiques depuis plus de 10 ans.

par Éliane Mazabraud



État civil

Naissances

- 9 juillet | TORRE Mario (6 Maumont)
- 7 sept. | LEYMARIE Tiana (14 Le Petit Betour)

Janailhac vous souhaite la bienvenue et félicitations aux heureux parents.

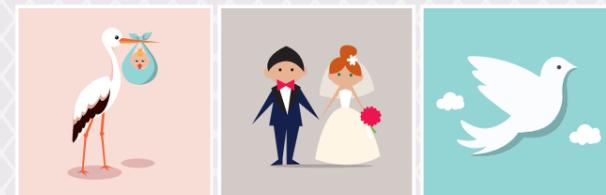
Mariages

- 20 août | CAYEUX Sixtine et ROGEZ Pierre-Marie
- 28 août | LADRAT Coralie & JALOUNEIX Damien
- 16 octobre | PINTO Vanessa & DESBOUDARD David

PACS

- 14 déc. | BOYER François Pierre et JARDIN Marjorie Isabelle

Tous nos vœux de bonheur.



Décès

- 2 janvier | ROUSSEAU Franck (Le Boucheron)
- 6 février | LEGROS Maurice (Le Pavillon)
- 28 avril | ARDANT Madeleine (veuve ROMIEU) (Rongéras)
- 14 sept. | LEBLANC Jean-Louis (Le Boucheron)
- 14 nov. | TERRASSE Albert (rue de la Fontaine)

Toutes nos condoléances aux familles éprouvées.

Les délibérations prises au cours de cette année sont disponibles et consultables en mairie.

Ci-dessous vous en trouverez quelques-unes :

- **Groupement de commande** : le conseil municipal a approuvé la constitution du groupement de commande pour la réalisation de l'étude diagnostic des systèmes d'assainissement collectif et des ouvrages d'alimentation en eau potable sur le territoire de la communauté de communes.
- **Création d'un complexe multisport** : le conseil municipal a décidé de créer un complexe multisport rue de Kilstett.
- **Taxe foncière sur les propriétés bâties** : limitation de l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties (pour les constructions nouvelles, reconstructions ou additions d'habitation à usage d'habitation) à 50 % de la base imposable en ce qui concerne l'ensemble des immeubles d'habitations.
- **Modification de l'inscription au PDIPR de l'itinéraire d'un chemin de randonnée** : le conseil municipal a approuvé la modification de l'itinéraire « du Nord au Sud ».
- **Travaux logement au-dessus de la mairie** : le conseil municipal a décidé de réaliser des travaux de restauration et d'économie d'énergie (abaissement et isolation des plafonds) pour ce logement.
- **Création d'un lieu-dit** : le conseil municipal a décidé de créer un nouveau lieu-dit : La Fuste (maison en rondins), entre les Vanneaux et le Clos Montbessier.

TAUX D'IMPOSITION 2021		
	ANNÉE 2020	ANNÉE 2021*
Taxe Foncière Bâti	14,73 %	34,70 %
Taxe Foncière Non Bâti	67,01 %	69,02 %

* taux égal au cumul du taux départemental et du taux communal 2020 majoré de 3 %

TARIFS ASSAINISSEMENT 2022		
	ANNÉE 2021	ANNÉE 2022
Mètre cube	1,06 €	1,10 €
Taxe fixe	44,00 €	46,00 €

TARIFS SALLE « ANDRÉ GARNIER »

Résident commune et Communauté de communes		
LOCATION	1 jour	2 jours
Salle seule	100,00 €	200,00 €
Salle avec cuisine et/ou vaisselle	125,00 €	250,00 €
Frais de chauffage (1/11 au 30/04)	35,00 €	70,00 €
Journée supplémentaire	100,00 €	

Non résident commune et Com'com		
LOCATION	1 jour	2 jours
Salle seule	125,00 €	250,00 €
Salle avec cuisine et/ou vaisselle	175,00 €	350,00 €
Frais de chauffage (1/11 au 30/04)	35,00 €	70,00 €
Journée supplémentaire	150,00 €	

Association de Janailhac et de la Com'com	
3 premières manifestations	gratuites
Dès la 4 ^e manifestation : salle seule	75,00 €
Dès la 4 ^e manifestation : salle + cuisine/vaisselle	100,00 €

Association hors Com'com		
LOCATION	1 jour	2 jours
Salle seule	100,00 €	200,00 €
Salle avec cuisine et/ou vaisselle	150,00 €	300,00 €
Frais de chauffage (1/11 au 30/04)	35,00 €	70,00 €
Journée supplémentaire	150,00 €	

Une caution de 500 € sera demandée à la prise des clés et sera rendue à la restitution des clés, selon l'état des lieux.

TARIFS* CIMETIÈRE AU 15 MARS 2021

Tombe et caveaux	
Prix au m ² (concession perpétuelle)	90,00 €
Ouverture et fermeture de caveau (à l'exception des caveaux en granit poli et ceux qui disposent d'une porte tampon)	300,00 €
Creusement tombe	410,00 €
Exhumation simple	310,00 €
Exhumation avec réduction de corps	420,00 €

Columbarium	
Concession trentenaire renouvelable	500,00 €
Ouverture columbarium	210,00 €

Jardin du souvenir	
Droit d'inscription sur plaque	140,00 €

*Suppression de la taxe funéraire

TARIFS SCOLAIRE 2021-2022

Garderie			Cantine		
Matin entre 7h et 8h20	1,70 €*		Repas enfant	2,65 €	
Soir entre 16h45 et 19h	1,70 €*		Repas adulte	4,20 €	

*à compter du 01/01/2022



Randonnée



● Une longueur de 20 km (découplable en plusieurs boucles). La plaquette est en cours de réalisation. Quelques aménagements et le balisage finaliseront le tout.

Activités du club de randonnée « Au fil de l'Isle »

● Des randonnées sont prévues le dimanche et le quatrième jeudi de chaque mois. Dates et trajets affichés près de la boulangerie et sur le site de la mairie. Le club prévoit en 2022 plusieurs randos à thème (botanique, astronomie, musicale, ...).

par Christian Lesage

RANDONNER À JANAILHAC

Nouveauté : un panneau pour le chemin « Au Fil de l'Isle »

● Circuit de plus en plus fréquenté depuis la mise en ligne sur le site du département et sur l'appli Loopi. 11 km « facile balisage jaune » Randonnée pour tous.

Un deuxième chemin Du Nord au Sud est inscrit au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée)

CHEMIN DE RANDONNÉE DU NORD AU SUD

Bernard Seguin, alors qu'il était adjoint, avait préparé un chemin de randonnée qui s'étirait du nord au sud de notre commune. Ce projet a été repris et Christian Lesage, avec l'aide du Département, l'a finalisé.

Nous vous présentons ce chemin de randonnée, praticable tant par les piétons que les pratiquants du cyclotourisme qu'éventuellement les cavaliers dans le cadre d'une offre touristique départementale PDIPR.

Il sera un maillon de la traversée de la Haute-Vienne par la continuité qu'il fera avec celui de Saint-Priest-Ligoure, « le sentier des moutonniers ».

Il permettra aux nombreuses personnes qui l'emprunteront de découvrir Janailhac au travers de sa diversité tant agricole que paysagère que les points remarquables de ce circuit.

De part et d'autre des chemins parcourus, ils pourront admirer la placidité des vaches limousines, le regard interrogatif des brebis, les champs cultivés, les prés et les bois.

Je vous propose quelques points qui me paraissent remarquables sur cette randonnée.

● Nichés aux creux d'un vallon, se trouvent les étangs de Marginier où

l'on peut apercevoir quelques poissons.

● Plus loin c'est Marginier avec sa maison bourgeoise et des indices du parc aujourd'hui disparu qui l'entourait.

● Après ce sera le village d'Abjat avec ses bâtiments ceinturant la cour. C'est en ce lieu que fut trouvée une urne funéraire par Albert Thoureau. Il y avait là une villa gallo-romaine.

● Vous continuerez par le village des Chapelles en passant par la Fond-Bertrand. Au fond du village s'ouvre devant le visiteur un vaste paysage et l'on découvre

à l'horizon, le Puy de Bart, le Mont-Gargan. Une petite chapelle rurale est le lieu d'un pèlerinage annuel fin août dédié à Saint-Blavy et Saint-Géry.

● Vous descendrez ensuite vers le Moulin des Chapelles qui a cessé de fonctionner au début du 20^e siècle.

Vous poursuivrez votre périple en passant au-dessus du village de Baillant. Sur un plateau vous découvrirez un vaste paysage sur l'est de notre territoire.

Les yeux remplis d'images vous gagnerez le bourg et si la promenade vous a ouvert l'appétit, vous pourrez vous rendre au Saint-Eutrope où Karim et Nathalie vous proposeront un petit remontant.

Belle balade !

par Jean Louis Goudier



RESTAURATION DE LA CHARPENTE ET DE LA TOITURE DE L'ÉGLISE

Depuis plus de huit siècles, l'église fait partie du patrimoine commun de la paroisse et maintenant de la commune. Des bâtisseurs qui l'ont édifié dans les années 1200 à ceux d'aujourd'hui, plusieurs campagnes de constructions et de restaurations se sont succédées. Plus de 30 générations y ont vécu les moments importants de leur vie baptême, mariage, enterrement. Le son des cloches continue de rythmer la vie de la commune annonçant les offices, les moments heureux ou malheureux.

Au travers de ce mot, je vous propose de revenir sur quelques campagnes pour lesquelles nous avons des informations écrites et dont le descriptif des travaux est précis. Je ne reviendrai pas sur la construction, ses agrandissements, les modifications de la fin du Moyen-Âge consécutifs aux saccages dont elle fut victime et dont les pierres rougies de la façade portent les traces. Les pierres sont aussi les témoins de cette histoire. Il appartient à la suite de ceux qui nous ont précédés de poursuivre l'entretien de notre patrimoine commun. Au-delà de nos convictions philosophiques et religieuses l'église est le témoignage du travail de l'ingéniosité de ceux qui l'ont édifiée.

Nous disposons d'un document écrit du 29 avril 1569 qui nous indique les désordres de l'édifice. Il est réalisé à la suite de la messe dominicale en présence des principaux habitants et du curé de ce temps, l'abbé P. Combrouse. Il est rédigé par Glandus, notaire royal (cf. photo).

Quelques années après, soit en 1616, la charpente de l'édifice est restaurée par un certain P. Guyot. La date est inscrite sur une pièce de bois (cf. photo).

À la fin du 18^e siècle, nouvelle campagne de travaux. Elle a consisté à la révision de la toiture et l'aménagement intérieur. Le sol a été dallé en pierres tombales provenant de l'ancien cimetière qui était situé à l'emplacement de l'école. En 1722, le curé de

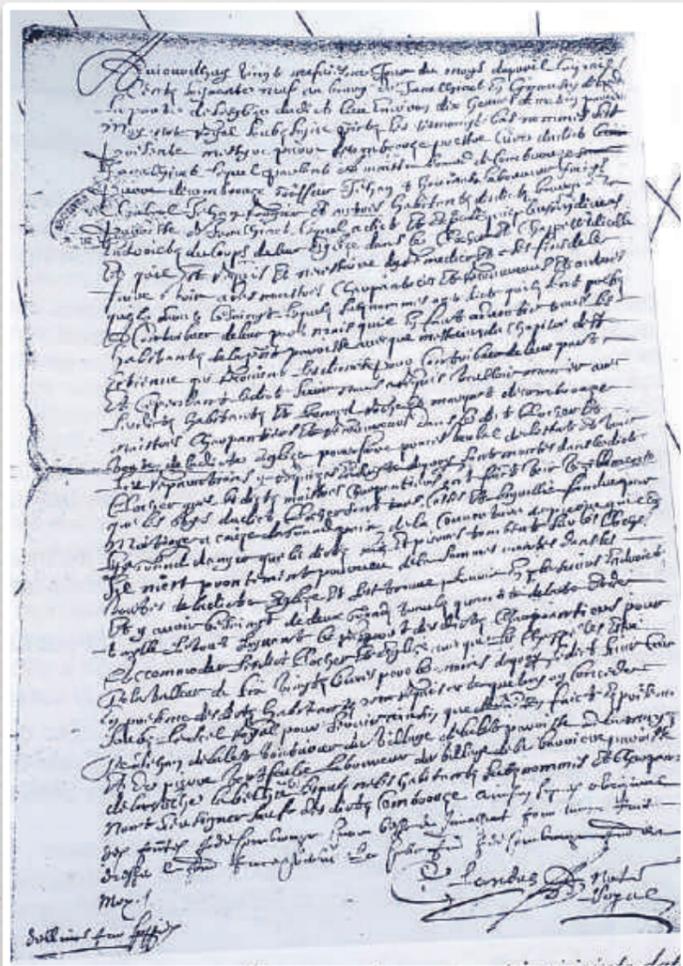
l'époque fait l'acquisition de deux statues auprès d'un artisan de Limoges. Ce sont celles de Saint-Eutrope et de la Vierge à l'enfant.

Dans la seconde moitié du 19^e siècle une importante campagne de restauration est menée. Elle consiste notamment en la consolidation du mur ouest de la chapelle Saint-Eutrope par la construction dans la cave du presbytère d'un bloc de maçonnerie. En effet, à la suite de la construction du presbytère et du creusement de la cave, le mur de l'église a été déstabilisé.

C'est à cette époque que l'autel majeur est rénové et que les boiseries qui entourent le chœur ont été mises en place. Le 5 février 1858, le marché de restauration est attribué à un certain Barbeau, artisan à Limoges, 17 rue des Petites Maisons, aux conditions d'un rabais de 4 centimes par franc dépense estimée à 5 460 Frs.

Le 14 juin 1860, le comte Alexandre de Bony signe un marché au nom de la commune, avec l'entreprise Bollé à Orléans, pour faire refondre la cloche et la porter à 500 kg alors qu'elle ne faisait que 400 kg, et ce au prix de 2 000 Francs.

En 1903, nouvelle campagne de restauration. Toiture du clocher, hangar jouxtant l'église aujourd'hui démolit et reprise de l'ouverture de la petite porte de l'église. Le curé de ce temps avait



L'usure du temps et l'absence ancienne d'entretien avaient eu raison de la solidité et de la pérennité de la toiture. Les travaux entrepris et réalisés cette année ont consisté en la reprise de la charpente. Des pièces de bois usées, pourries ont été changées. D'autres ont été consolidées.

Comme pour Notre-Dame de Paris, ce sont des bois nobles qui sont utilisés : chêne pour la charpente et châtaignier pour les lattes. Les tuiles proviennent de Puycheny. À l'occasion du prochain bulletin, nous vous présenterons le bilan financier de cette opération.

Avec ce chantier notre église aura pour un temps, retrouvé le lustre de ses origines. Il appartiendra à ceux qui nous succéderont de maintenir en bon état de conservation cet édifice, et ainsi rendre hommage à nos lointains ancêtres qui l'ont édifié et à ceux qui l'ont entretenu.

par Jean Louis Goudier

Voirie

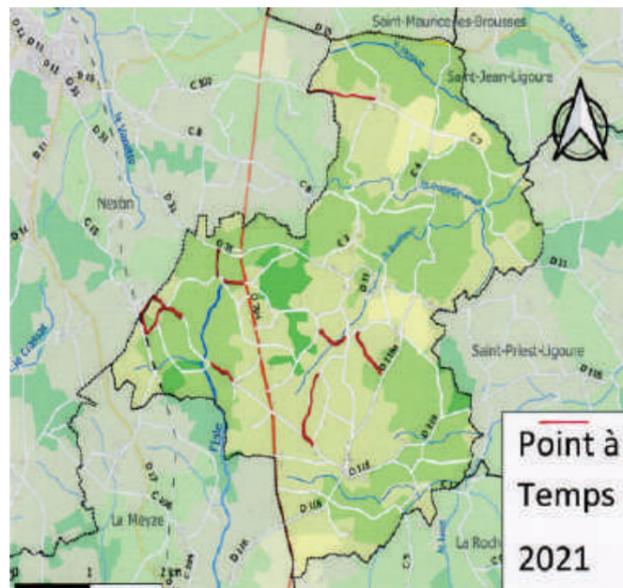
VOIRIE 2021

Comme chaque année, conformément à nos obligations légales, la commune, dans ses budgets de fonctionnement et d'investissement, affecte une somme importante pour des travaux d'entretien des voies publiques communales pour que les usagers puissent circuler en toute sécurité. Cette année la dépense totale est de 42 323,23 €. Nous avons obtenu des aides du Département pour un montant de 11 406,21 €.

Travaux route : PIJASSOU TP



VC106 Petit betour (relie la RD704 à la VC101 au Pavillon)



Point à Temps 2021

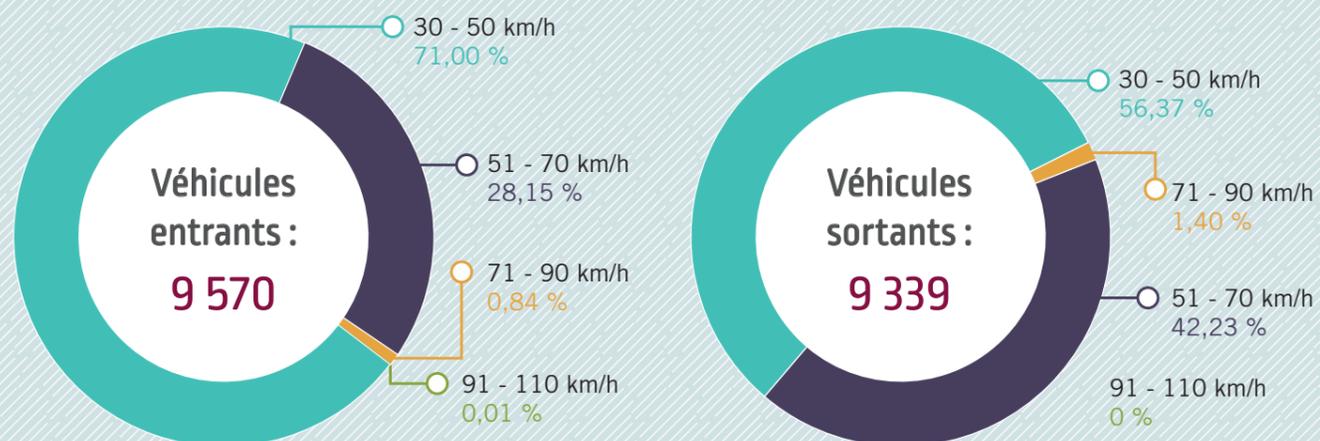
Point à temps : Syndicat Intercommunal de Voirie avec le personnel communal :

- VC3bis sortie du bourg jusqu'à la VC102 Les landes du Vert ;
- VC115 Les Landes de Paulhiat (relie la VC101 à la VC3) ;
- VC110 Bellevue (relie la RD118 à la VC204) ;
- VC203 Chamessouze + étang Rongéras ;
- VC104 Chamessouze ;
- VC105 Plaud (relie la RD31 à la VC202) ;
- VC202 Petit betour (de la RD704 à l'entrée de Plaud) ;
- VC6 des Chapelles à la limite de la commune de Nexon.

par Gérard Grenier

Répartition des véhicules par tranche de vitesse

pour la période du 16/09/21 à 5h00 au 15/11 à 10h30 - Lieu : Sortie Bourg VC3 Bis (route du Pouyol)



RADAR PÉDAGOGIQUE

Comme vous avez pu le constater depuis fin septembre, notre radar pédagogique est devenu mobile grâce à l'intervention d'Eric et de Lucie. Nous pouvons dès à présent l'installer dans les zones de la commune où nous constatons des dérives de certains usagers de la route.

Pourquoi ce radar pédagogique ?

Ce radar pédagogique est un équipement important en matière de sécurité routière. C'est un dispositif de signalisation qui sert aussi bien les usagers de la route que les riverains.

Ce radar pédagogique apporte un message d'information aux conducteurs sur leur vitesse. La couleur d'affichage de la vitesse est verte si l'utilisateur est en deçà de la limite, rouge s'il est au-delà du seuil maximum.

En complément de l'affichage de la vitesse excessive, un message d'alerte est également diffusé. Il affiche plusieurs indications, selon les cas et les zones de danger :

RALENTIR, PRUDENCE, DANGER

Contrairement aux radars répressifs qui délivrent des contraventions, ce radar pédagogique de sécurité ne sanctionne pas les automobilistes. Notre objectif ici est d'informer le conducteur sur sa vitesse et à l'inviter à modifier son comportement sur la route. Il s'agit bien d'un radar pédagogique préventif qui permet de faire ralentir la vitesse.

À l'arrivée de la hauteur du radar et à son franchissement, un écran affiche votre vitesse. Le radar relève les vitesses dans les deux sens de circulation.

En plus de mesurer la vitesse, ce radar pédagogique permet aussi d'informer la commune et la municipalité sur le nombre de véhicules qui passent aux différents endroits. Cela donne des informations précieuses sur les éventuels aménagements routiers à réaliser. Une étude de sécurisation de l'entrée du bourg en venant de Saint-Priest-Ligoure est en cours de réalisation auprès de l'ATEC 87.

Nous devrions avoir cette étude rapidement, et pourrions mettre en place certains aménagements pour la sécurité de tous.

Les vitesses sont associées à une date et une heure de mesure. Ces informations sont à cet effet sauvegardées dans la mémoire interne du radar. Un relevé est effectué régulièrement et nous permet de connaître les infractions qui sont commises à une date et une heure précise. Elles sont analysées et pourront, le cas échéant, être transmises à la gendarmerie qui effectuera des contrôles.

Bonne route à tous et soyez prudents.

par Gérard Grenier



LA FIBRE SUR LA COMMUNE

DORSAL, service public du numérique en Limousin, s'est engagé avec l'appui financier de notre Communauté de Communes, du Département, de la Région, de l'État et de l'Union Européenne, dans un programme d'aménagement numérique du territoire.

L'objectif étant de permettre à notre commune de disposer du très haut débit en 2023.

L'entreprise AXIONE, avec laquelle nous avons été en contact de la fin juillet à mi-septembre, a pour mission de réaliser les études de terrain pour identifier précisément les habitations, ou futures habitations du secteur (nouvelles constructions, modification de bâtiments en habitations) et les infrastructures existantes.

Une fois les études réalisées, les travaux d'installation des câbles optiques s'engageront.

Les réseaux téléphoniques et électriques existants sur la commune seront majoritairement utilisés pour déployer la fibre, et éviter ainsi la réalisation de tranchées qui pourraient occasionner une gêne pour les riverains (les câbles sous-terrain devraient rester sous-terrain et les câbles aérien rester aérien).

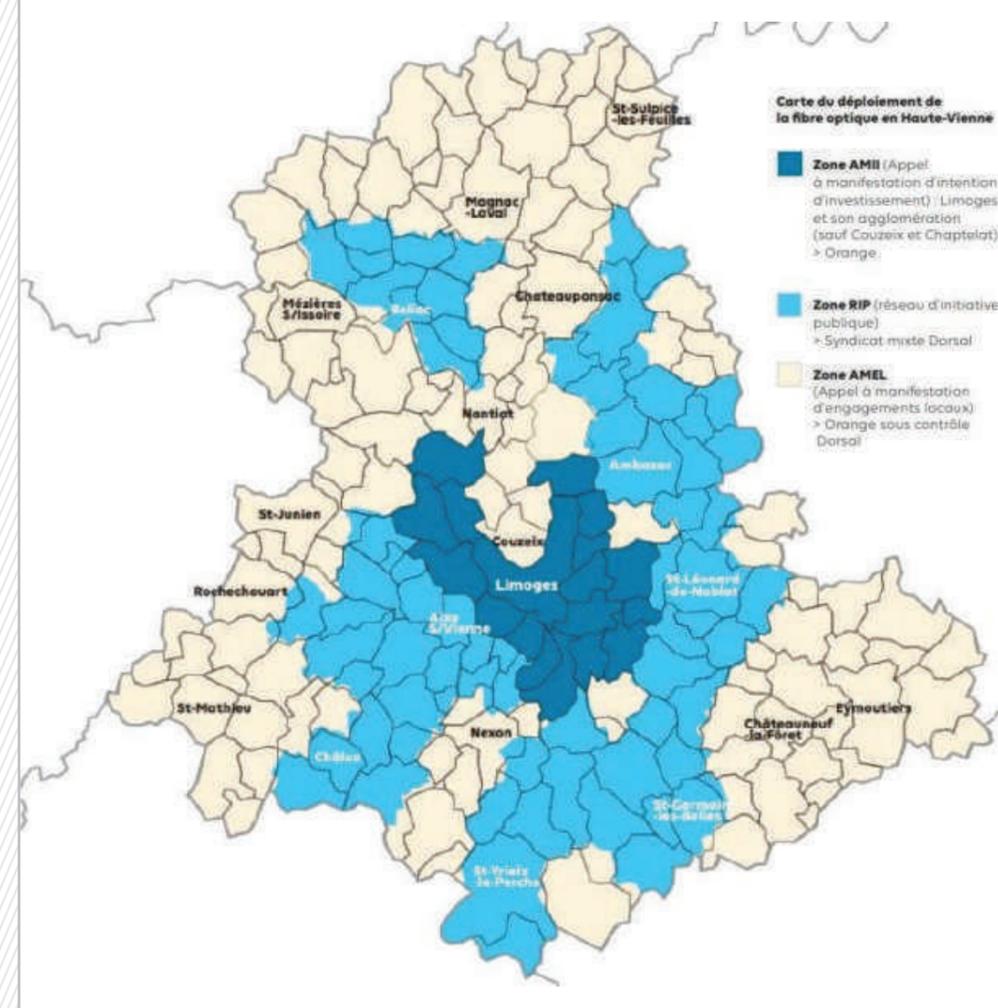
La fibre sera déployée en partant d'un coffret installé à proximité du n°2 de la rue Saint-Eutrope à droite en allant vers la D704 et ira jusqu'aux boîtiers posés sur le domaine public à proximité immédiate de nos logements.

Dès ces installations terminées, si vous voulez souscrire un abonnement auprès d'un fournisseur d'accès internet (FAI), c'est ce dernier qui pourra alors faire procéder au raccordement de votre logement. Le câble optique ira du boîtier à proximité de votre habitation jusqu'à votre logement sans aucune autre jonction.

● **Abjat, La Jaussonie et Le Marginier** seront opérationnels dans le même temps, mais seront reliés au coffret situé sur la commune de Saint-Priest-Ligoure.

● **Chamessouze et La Font Bertrand** seront eux reliés en 2024 car ils sont sur la zone AMEL avec une grande partie de Nexon.

Le déploiement de la Fibre Optique en Haute-Vienne



Planning prévisionnel et non définitif (selon les contraintes rencontrées sur la plaque de FFTH87-RABL-BUHI où se trouve la commune de Janailhac) :

Début du 2^e semestre 2022 jusqu'à fin d'année 2022 :

- Pose de l'armoire PM (Point de Mutualisation) et déroulage des câbles de fibre et mise en place des boîtiers de raccordement. Fin des travaux.

Début du 2^e trimestre 2023 :

- Commercialisation des prises par les opérateurs.

Une attente de 3 mois est nécessaire après la fin des travaux pour intervention des opérateurs (gel de pré-commercialisation).

par Gérard Grenier

CONCERTATION SUR LE DEVENIR DE LA MAISON « GARNIER » : SUITE



Avec le bulletin d'informations municipales de juin 2021, nous avons proposé un questionnaire afin de consulter les habitants de la commune sur la destination que nous pourrions donner à cette maison généreusement léguée à la commune par notre regretté André Garnier.

Nous n'avons reçu qu'une vingtaine de réponses mais des référents de village nous ont indiqués que bon nombre d'entre vous ne connaissent ni cette bâtisse ni son histoire.

Nous revenons donc vers vous en proposant à nouveau ce questionnaire **à nous retourner avant le 1^{er} mars**. Le conseil municipal souhaite mener un projet d'aménagement de ce bâtiment qui soit utile ou adapté au plus grand nombre d'entre vous.

Lors de la distribution de ce bulletin, les référents de village pourront échanger avec vous.

par Laurent de Marchi

ÉCLAIRAGE PUBLIC

Dans un souci de protéger la biodiversité nocturne et de diminuer ses charges financières, la municipalité projette la réduction ou l'extinction des lampadaires. De plus, l'éclairage est au même titre que le bruit, une pollution nocturne perturbant le sommeil.

De plus en plus de communes environnantes ont éteint leur éclairage. Lorsque nous traversons ces bourgs, en tant qu'automobilistes, le premier réflexe est de lever le pied, ce qui nous incite à réduire notre vitesse.

Les différentes études qui ont été faites ont aussi démontré qu'il n'y a pas eu d'augmentation de l'insécurité durant ces extinctions.

Bien entendu cette réflexion sera menée en concertation avec la population et les actions seront réalisées avec le Syndicat Énergie Haute-Vienne (*organisme gestionnaire des réseaux électriques de la commune*) et du Parc Naturel Régional Périgord Limousin.

Faut-il éteindre totalement pendant les nuits d'été ? Garder des plages éclairées l'hiver ou pas ? Des points lumineux temporaires, près de l'école, de la salle des fêtes ou ailleurs... ? Telles sont les questions auxquelles nous devons répondre ensemble afin de réussir au mieux cette transition énergétique qui nous permettra de retrouver notre ciel étoilé.

Vous serez conviés à participer à cette réflexion dans les semaines qui viennent.

par Éliane MAZABRAUD et Jean Louis GOUDIER

RESPECT DES RÈGLES D'URBANISME

Vous envisagez de faire construire un immeuble, d'effectuer des travaux d'aménagement (changement d'huisseries, ravalement de façade, de couverture...) de démolir ?

Afin d'être en conformité avec les règles d'urbanisme qui s'appliquent sur notre commune et plus particulièrement dans le bourg (*approbation des Bâtiments de France du fait de notre église protégée au titre des monuments historiques*), il est impératif de vous rapprocher de la mairie avant toute instruction de votre dossier.

Cette démarche préalable vous permettra d'envisager votre projet avec sérénité et vous évitera des désagréments éventuels face aux différents services qui pourraient relever des non conformités.

par Éliane MAZABRAUD



CONVENTION COMPLÉMENTAIRE SANTÉ COMMUNALE

La commune de Janailhac a organisé le mercredi 22 septembre 2021, à 18 heures une réunion publique, salle André Garnier (*rue du Général Arbonneau*).

Cette réunion animée par Laurent Rouvery, agent Axa, a permis de proposer et expliquer aux habitants les **conditions tarifaires promotionnelles concernant les contrats de complémentaire santé**.

Le maire Philippe Devarissias, en introduction, a rappelé les termes de la convention **signée avec Axa-Rouvery** permettant à tous les habitants de Janailhac, de bénéficier de **prix tarifaires réduits**.

Avec plus d'une dizaine de personnes présentes jusqu'à 19h30 et lors du moment convivial qui a suivi, M. Rouvery a noué des contacts privilégiés pour des rendez-vous afin de réaliser des devis personnalisés.

Pour tout contact : Laurent Rouvery du lundi au vendredi au 05 55 00 96 27 ou par mail agence.rouvery@axa.fr pour un rdv à domicile ou en agence.

par Marie Lesage

Jumelage

CRÉATION D'UNE NOUVELLE ASSOCIATION « LES AMIS DE KILSTETT »

Les communes de Janailhac, La Meyze, La Roche-l'Abeille et Saint-Priest-Ligoure ont bâti des liens fraternels avec la commune de Kilstett en Alsace, dont les habitants ont été évacués en septembre 1939 et recueillis dans nos villages.

Pour resserrer ces liens, des habitants des 4 communes, aidés des conseils municipaux, ont décidé de créer une association « Les amis de Kilstett ».

L'assemblée générale constitutive a eu lieu le dimanche 5 décembre 2021 à la salle polyvalente de La Roche-l'Abeille. À l'issue de cette réunion, les statuts de l'association ont été approuvés à l'unanimité, un conseil d'administration de 15 membres, représentant les 4 communes, a été désigné et un bureau a été élu :

- Présidente : Valérie De Marchi
- Vice-présidente : Céline Boyard
- Trésorier : Francis Latronche
- Trésorier adjoint : Jean-Louis Goudier
- Secrétaire : Guy Costa
- Secrétaire adjoint : Christian Bezeau

NOUVEAU RÉSEAU INCLUSION NUMÉRIQUE

Dans le cadre du réseau d'inclusion numérique, un atelier d'accompagnement numérique a eu lieu sur notre commune le 16 septembre 2021 après-midi. Ce dispositif a permis aux participants d'aborder le numérique avec plus de facilité grâce à des outils adaptés et des informations données par des professionnels compétents.

Ce dispositif gratuit se poursuit, pour tout renseignement contacter le centre social de Nexon.



MAISON DES SERVICES PUBLICS

Nous vous rappelons que la Maison des services publics vous aide dans les démarches administratives et dématérialisées avec mise à disposition de matériels bureautiques.



N'hésitez pas à prendre rendez-vous au Centre Social :

- 5 rue Jean-Jacques Rousseau - 87800 Nexon
- 05 55 58 11 05

par Séverine Stadelmann



Si vous souhaitez devenir membres, vous pouvez contacter la mairie de Janailhac, siège de l'association.

Le premier projet à court terme devrait être l'organisation d'un voyage à Kilstett en mai 2022. L'association a également 2 ans pour préparer les 20 ans du serment de jumelage signé entre Kilstett, Janailhac et La Roche-l'Abeille. Enfin, des premiers contacts ont été pris avec Mme Roche et M. Bezeau, instituteurs sur les 2 RPI du territoire.

La prochaine assemblée générale se déroulera le **samedi 12 février 2022 à 10h à la Salle des Fêtes de Saint-Priest-Ligoure**, nous vous attendons nombreux !

par Céline Boyard et Valérie De Marchi



DES MOUTONS À JANAILHAC

Visite chez un agriculteur de Janailhac, éleveur de moutons

Sur son exploitation de 74 hectares, 15 hectares de cultures sont destinés à la vente (*colza, orge et blé*). 6 hectares cultivés pour la consommation animale sont échangés avec les coopératives céréalières contre des aliments complets pour les agneaux. Les 53 hectares restants sont consacrés aux pâtures et à l'herbe. Cette exploitation de 350 brebis (avec 4 races : *Charolais, Ile de France, Suffolk et Texel*) donne 500 naissances par an (1, 2 voire 3 agneaux par brebis !). Soixante femelles sont gardées pour la production, le reste des agneaux est destiné à la boucherie. La mortalité concerne entre 8 et 10 % des naissances (*gros agneaux ou brebis n'ayant pas assez de lait...*). On compte un hectare pour 10 brebis : elles passent 9 mois « à l'herbe », puis 3 mois en bâtiment pour la mise bas et la lactation. La mise bas se fait généralement de septembre à mars, avec 3 mois à l'inté-

rieur, en site propre, sur fumier et paille.

En Limousin : certains éleveurs se regroupent en coopérative (*environ 500 éleveurs par coopérative*). L'abattoir se situe à Bellac. La commercialisation se fait pour les bouchers et les grandes surfaces principalement. Les carcasses découpées directement à l'abattoir sont valorisées en caissettes avec l'origine de l'exploitation, indiquée sur l'étiquette. Les brebis reformées (*entre 6 ou 7 ans*) servent à la fabrication de merguez. Toutes les brebis sont identifiées par 2 boucles : une électronique et une conventionnelle. Il y a 9 béliers pour 350 brebis avec également de l'insémination artificielle pour varier les origines du cheptel. Le centre d'insémination se trouve au Vaseix.

Les formations du Berger-Agriculteur se font au Lycée Agricole des Vaseix, à celui de la Faye de Saint-Yrieix-la-Perche ou à ceux de Bellac ou Magnac-Laval, ainsi qu'à la maison



familiale et rurale de Cussac Beynac. Au terme de ces formations spécifiques (*conduite de troupeau, mise bas, contraintes vétérinaires, avec option élevage et machinisme*), les étudiants peuvent obtenir un diplôme : CAP, BP, BTA ou BTS.

Le troupeau a droit à une tonte par an (*dont 80 % se fait avec une tondeuse électrique*). Les toisons sont ensuite récupérées par la coopérative Limousin pour être conditionnées en ballots pressés et valorisés soit en matériel d'isolation, soit localement chez un matelassier de Château-Chervix, dans une usine textile ou à l'exploitation vers la Chine. Le prix de vente est extrêmement bas : environ 25 cm/kg.

L'élevage de mouton concerne plusieurs exploitations à Janailhac.

par Marie Lesage



Insectes

LES CHENILLES PROCESSIONNAIRES

Avec le printemps, ces insectes sortent de leurs cocons pour se transformer en un papillon éphémère. Nous avons été interpellé par une famille sur ce sujet et souhaitons vous sensibiliser pour éviter une propagation de cette chenille sur notre commune.

Urticantes :

Elles représentent un risque à la fois pour les humains et les animaux, mais aussi la végétation. Elles se trouvent

sur les pins et les résineux. Elles sont dangereuses à cause de leurs poils urticantes et consomment les aiguilles de pins.

Comment les repérer :

Grâce à un nid, un cocon de soie blanche.

Comment s'en débarrasser :

Il existe différentes techniques :

- Supprimer les nids à l'automne
- Utiliser un Écopiège.

- Utiliser des bactéries naturelles ou des pièges à phéromones. En cas de doute, il est recommandé de faire appel à un professionnel de l'échenillage.

par Marie Lesage

Cimetière



Avant



Après

VÉGÉTALISATION DU CIMETIÈRE

La végétalisation du cimetière avance. Peu à peu le gravier laisse place à la pelouse suite à l'obligation faite aux communes de ne plus utiliser de produits phytosanitaires.

La dernière étape sera la mise en gazon des 2 grandes allées au printemps 2022.

Cette démarche écologique est primordiale, mais nécessite plus de travail au niveau de l'entretien.

Une journée de travail toutes les 3 semaines en saison de tonte est nécessaire avec le passage du rotofil, petite tondeuse et souffleuse afin de donner à cet espace de repos une belle sérénité verdoyante.

par Janine Leroy



Culture



LA CULTURE AU GRAND JOUR

Le samedi 16 octobre, un nombreux public était venu assister au spectacle gratuit programmé dans le cadre du dispositif proposé par le Conseil Départemental « La Culture au Grand Jour ». Ce divertissement a pu être enfin proposé après plusieurs reports dus à la situation sanitaire.

La compagnie La Virevoltée a présenté un spectacle mêlant son des guitares et danse plein d'émotions. Nous les remercions pour cet agréable moment passé.

Nous remercions aussi Monique Plazzi et Alexandra De Marchi représentant le Conseil Départemental.

La soirée conviviale s'est terminée par un verre de l'amitié.

par Éliane Mazabraud





BASKET

Un stage qui a du sens

Les 18-19 septembre 2021, 10 jeunes basketteurs (13-14 ans) du club de Saint-Yrieix-la-Perche encadrés par Karim (coach), et Fred (parent accompagnateur), ont passé 2 jours à Janailhac pour un stage de cohésion.

L'idée de leur entraîneur était de partager des moments conviviaux en dehors du club et du basket, de resserrer les liens du groupe et d'apprécier dans un autre contexte les qualités de chacun.

Ils ont pu ainsi évaluer et faire évoluer l'esprit d'initiative des jeunes, leur place dans le groupe, leur capacité à vivre ensemble et s'entraider.

Ces journées ont été ponctuées par des moments de détente (*repas partagés pris au restaurant de Janailhac, une nuit en gîte, jeux divers, concours de pétanque*) mais aussi des travaux d'intérêt général.

Sous le contrôle bienveillant de Lucie et Éric, ils ont ramassé les pommes, les feuilles et nettoyé les abords des 2 éco-points du bourg.



Ils ont pu prendre conscience de l'importance du tri sélectif, du manque de respect de la propreté des lieux et de leur rôle de porte-parole.

« *Les gens ne font pas attention, on a trouvé beaucoup de déchets jetés en dehors des bacs et dans les buissons.* »

Le stage s'est terminé par une remise de récompenses (*données par des généreux supporters*) en présence des parents, du président du club et du Maire de Janailhac.

À ce jour, la cohésion, l'entente et la progression du groupe sont effectivement renforcées.

par Janine Leroy

CYCLO-CROSS

Ce dimanche 3 octobre a eu lieu pour la première fois, une course de cyclo-cross au lieu-dit Les Chapelles.

Cette première course sportive de la saison, organisée par le club Nex Bike de Nexon, a réuni près de 90 participants, de tout âge (*de 8 ans à 76 ans*).

Le mauvais temps était certes au rendez-vous. Néanmoins, la pluie et la boue n'ont pas découragé les sportifs.

À l'issue de cette manifestation sportive, de nombreux trophées ont été remis.

Le club de Nexon, fier de ce premier succès, tient à remercier la mairie de Janailhac et le propriétaire du terrain d'avoir accepté l'organisation de cette course.

par Arnaud Coco et Marlène Besse



Zoom sur le village de Isle



Le village de l'Isle est situé à l'ouest de la commune et est limitrophe de la commune de La Meyze. Son nom provient de la rivière l'Isle qui prend sa source non loin de là autour du village de Rongéras dont nous avons parlé dans le précédent bulletin.

Isle viendrait du Celte et voudrait dire « **ce qui coule** ». Le village se répartit autour de la RD 704. Au début du 19^e siècle, le village comptait deux maisons, cent ans après il y en avait 5. Aujourd'hui, ce sont huit habitants qui y vivent alors qu'en 1836 et 1891, 22 habitants y résidaient. Il est à noter qu'en 1836, le village comptait un débit de boisson. Les autres habitants consacraient leur vie à l'agriculture. Le premier maire issu de la « paysannerie » fut Léonard Treizevent qui était propriétaire à l'Isle.

par Jean Louis Goudier

Nouveaux arrivants

LIVRET D'ACCUEIL

Notre commune, attractive, accueille de nouveaux habitants très régulièrement.

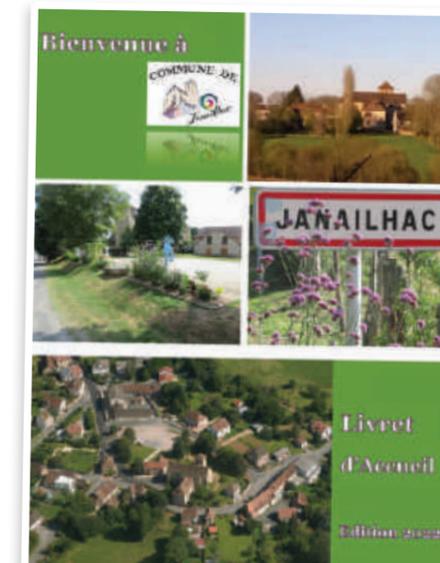
C'est pourquoi notre nouvelle équipe a émis le souhait de permettre à ces nouveaux arrivants de mieux découvrir notre commune dès leur arrivée, à travers son histoire, sa géographie, son équipe municipale, ses employés, son école, son tissu économique, associatif... et être informés des services communaux et intercommunaux mis à leur disposition, ainsi que de les aider dans leurs démarches administratives.

Toutefois, il est à rappeler que pour toute demande et conseil, notamment pour l'urbanisme, il est indispensable de venir au secrétariat de la mairie.

Ce livret, sous format papier, vous sera remis par les référents de votre secteur et pourra être consultable sur notre site, ou être retiré en mairie.

Bien sûr, ce livret est aussi disponible pour tous les habitants de Janailhac.

par Éliane Mazabraud



CLUB « L'AUTOMNE DE SAINT EUTROPE » DE JANAILHAC

Le club reprend doucement ses activités après un arrêt de presque 2 ans.

- L'assemblée générale du 25 septembre a reconduit les membres du bureau dans leurs fonctions ainsi que le Président. Un nouveau membre a été recruté.
- Le 25 octobre, le restaurant le Saint Eutrope nous a servi un excellent repas.
- À la journée du terroir du 7 novembre, grâce au Comité des fêtes, nous avons un stand de vente de gâteaux, de fabrication maison et de boissons chaudes.
- Le loto du 14 novembre, malgré les circonstances, a été un franc succès.

Le club souhaite à tous d'excellentes fêtes et vous présente à tous ses meilleurs vœux pour 2022.

par André Faure



COMITÉ DES FÊTES

Chers habitants de Janailhac, suite à une année 2020 assez particulière, nous avons réussi à maintenir ou créer beaucoup de manifestations pendant l'année 2021.

En effet, en plus de nos manifestations habituelles, nous avons, en décembre 2020, créé un marché de Noël au sein de notre commune. Fort du succès de celui-ci, nous avons décidé de réorganiser cet événement le dimanche 12 décembre dernier.

Nous aurons le plaisir de vous retrouver lors de la fête de la Saint Eutrope, le 30 avril et le 1^{er} mai 2022 et lors du traditionnel marché des producteurs du 8 juillet.

Des événements sont en cours de création, tels que des jeux inter-hameaux afin que nous puissions tous nous connaître et pouvoir créer une convivialité communale.

Nous restons à votre écoute pour toutes vos idées et envies de nous rejoindre auprès de notre président, Dominique Mazabraud.

N'hésitez pas à nous contacter :

- E-mail : comitedesfetesjanailhac@yahoo.fr
- Facebook : Comité des Fêtes de Janailhac

par Le Comité des Fêtes



ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DU RPI JANAILHAC, SAINT-JEAN-LIGOURE ET SAINT-PIEST-LIGOURE

Le 28 septembre dernier, l'assemblée générale de l'APE les 3 Crayons Bleus a clos une année 2020-2021 particulière pour tous. L'APE a pu tout de même confirmer une nouvelle fois le financement de l'activité piscine pour les classes concernées et le versement de sommes équivalentes pour les activités périscolaires des autres classes.

L'APE a en effet organisé plusieurs événements permis par les conditions sanitaires : vente de chocolats, vente d'objets personnalisés (« dessins d'écoles ») grâce à la participation des enseignants du RPI.

Une fois de plus, nous tenons à remercier les parents qui participent toujours au succès de tout ce que nous tâchons d'organiser. Sans oublier l'implication systématique de l'équipe pédagogique de tout le RPI et le soutien des mairies. **Merci à vous tous !**

Comme pressenti, nous avons eu des difficultés à renouveler le bureau avec peu de candidats présents lors de l'assemblée. Néanmoins, nous avons réussi à constituer un bureau minimal composé de :

- David Robine (Président – St Priest-Ligoure),
- Nadia Gagnet (Trésorière – St Priest-Ligoure),
- Marina Taillade (Secrétaire – St Priest-Ligoure).

Cela a permis d'éviter la mise en sommeil de l'association mais nous avons besoin de plus de bénévoles pour participer au Bureau et d'aides pour organiser les événements au bénéfice des enfants.

Nous avons invité tous les parents, enseignants et bénévoles le lundi 15 novembre à une réunion pour échanger à propos des autres activités pressenties et recruter davantage de bénévoles. Nous avons eu le plaisir d'ajouter deux nouveaux membres au Bureau, Camille Augustin (Trésorière adjointe – Saint-Priest-Ligoure) et Grégory Amouroux (Secrétaire adjoint – Janailhac).

Le Bureau a commencé à organiser les premiers événements de cette année :

- **Vente de chocolats et de sapins pour Noël.** Les chocolats seront distribués dans chaque école et nous tiendrons une permanence les 3 et 10 décembre, de 16h30 à 18h30 à côté de l'école de Saint-Priest-Ligoure (local services techniques) pour remettre vos sapins.

● « Atelier de Noël » (comtes, décorations, goûter) le samedi 11 décembre à Saint-Priest Ligoure (salle des fêtes) – en partenariat avec la bibliothèque de Saint-Priest-Ligoure.



Nous prévoyons également d'autres activités que nous tenterons d'organiser au mieux, dans les conditions permises par le contexte sanitaire actuel, et en partenariat, dès que possible, avec les autres associations des communes du RPI :

- **Loto de l'APE** : fin mars-début avril, à Saint-Priest Ligoure
- **Chasse aux œufs de Pâques** : en partenariat avec la bibliothèque de Saint-Priest-Ligoure, probablement le 20 avril 2022 à Saint-Jean-Ligoure ;
- **Fête de la musique, Bal – snack-buvette** : en juin de l'année prochaine (lieu et partenariats à confirmer avec les communes) ;
- **Accompagnement de la fête des écoles**, début juillet avec repas et activités extérieures l'après-midi ;
- Et d'autres opérations à confirmer encore.

Nous reviendrons vers vous tous pour la planification et l'organisation. Nous comptons sur chacun pour nous aider, dès que possible, à réaliser ces manifestations dont le but est toujours de maintenir la convivialité dans les communes du RPI et le plaisir des enfants et leurs apporter le soutien nécessaire pour les activités périscolaires des écoles.

par Les 3 crayons bleus

Les membres du bureau :

- David ROBINE, Président
06 07 78 64 72
- Nadine GAGUET, Trésorière
06 86 65 04 67
- Marina TAILLADE, Secrétaire
06 46 88 06 66
- Camille AUGUSTIN, Trésorière adjointe
06 86 65 04 67
- Grégory AMOUROUX, Secrétaire adjoint
- Facebook : @les3crayonsbleus
- E-mail : les3crayonsbleus@gmail.com

LA VIE DE L'ÉCOLE

Cette année, 57 enfants sont inscrits à l'école de Janailhac et sont répartis ainsi :

- Grande section/CP : 20 élèves (14+6) avec Marion Durand assistée de Sylvie Debord, ATSEM ;
- CP/CE1 : 18 élèves (7+11) avec Jonathan Coiffard ;
- CE1/CE2 : 19 élèves (8+11) avec Christian Bezeau.
- Madame Stéphanie Pouget accompagne les élèves en situation de Handicap.

Vous pouvez contacter les enseignants en utilisant :

- Notre boîte aux lettres (à côté de la mairie) ■ E-mail : ce.0870160b@ac-limoges.fr
- Téléphone : 05 55 00 77 16 (si possible en dehors des heures de classe)

Cette année, les activités annulées l'an dernier en raison de la crise rythment à nouveau la vie de l'école :

- **Piscine** : les classes de Marion Durand et Jonathan Coiffard se rendront à Villasport les lundis matin en période 3. Nous tenons à remercier l'association des parents d'élèves « Les 3 crayons bleus » ainsi que les municipalités qui financeront, l'une les entrées à Villasport, les autres, les transports ;
- **Rencontres sportives proposées par l'USEP** : plusieurs sorties sont programmées tout au long de l'année, la première, « la course aux bouchons » ayant eu lieu le mardi 23 novembre à Saint-Hilaire-les-Places ;
- **Sortie cinéma de Noël**, le jeudi 16 décembre avec la projection du film « Yakari » ;
- **Visites à la Médiathèque Markoff de Nexon** : chaque classe s'y rendra une fois par trimestre.
- **Interventions du SYDED dans chaque classe** : tri, recyclage, compostage. Participation à une collecte de jouets qui seront redistribués à d'autres enfants.
- **Les randonnées**, très appréciées l'an dernier, seront à nouveau organisées.

Le blog de l'école blogsenclasse.fr/87-janailhac-rpi (aussi accessible en tapant « blog RPI Janailhac » dans votre moteur de recherche) est alimenté en articles et en photos de l'école et du R.P.I. Vous pourrez y retrouver l'actualité de l'école et du R.P.I.,

des informations utiles ainsi que des tranches de vie des élèves.

N'hésitez pas à le consulter et à laisser un commentaire, les enfants seront ravis de vous lire !

Enfin, un grand merci à l'ensemble

des partenaires de l'école pour leur investissement au quotidien : la municipalité et son personnel, l'association des parents d'élèves ainsi que tous les bénévoles.

par les enseignants

La fin d'année scolaire 2020-2021 a été marquée par le départ de Maitresse Muriel Brusq, présente dans notre école depuis la rentrée 2009. Cette enseignante fort appréciée par les enfants, les parents, ses collègues et le personnel municipal était très investie dans la vie du RPI.



Un pot de départ, rempli d'émotions, a été organisé le samedi 3 juillet en son honneur.

Mais ce n'est pas un départ définitif de Janailhac, car Maitresse Muriel intervient dorénavant pour les remplacements de délégation du directeur Christian Bezeau.

À l'occasion de ce moment convivial, nous avons souhaité la bienvenue à Marion Durand, nouvelle maitresse des GS et CP. Nous avons également remis les traditionnels dictionnaires et calculatrices pour les futurs collégiens, tout en leur souhaitant une belle réussite scolaire.

Les contraintes sanitaires liées à la COVID 19 mises en place l'année précédente (réfectoire dans la salle des fêtes, poste supplémentaire à l'interclasse, ...) ont été reconduites jusqu'aux vacances scolaires de Noël.

Malgré ce contexte difficile, nous restons positifs pour cette nouvelle année et souhaitons une bonne année scolaire à tous.

par Éliane Mazabraud et Marlène Besse



Saint-Priest-Ligoure

Toute l'actualité de Janailhac

66
Déc. 2021

INAUGURATION DE LA PLAQUE EN L'HONNEUR DE LÉON LASPOUGEAS

Reconnaissance nationale pour notre constructeur local né à Janailhac et installé à Saint-Priest-Ligoure dans son atelier. C'est devant celui-ci qu'une plaque commémorative a été dévoilée ce dimanche 19 septembre.

Plaque qui marque les lieux mémorables de l'épopée automobile en France. Ici un forgeron touche à tout, ingénieur, précurseur de ce qui sera durant 120 ans l'aventure automobile. Une association de passionnés, la FFVE (Fédération Française des Véhicules d'Époque), s'est mise en tête de faire connaître et reconnaître notre forgeron, c'est désormais chose faite.

Merci aux passionnés : la mémoire c'est l'histoire et l'histoire nous éclaire pour l'avenir.

par Bernard Delaumenie



Saint-Jean-Ligoure



AAPPMA « LIGOURE BRIANCE »

Le mandat des conseils d'administration et des bureaux des sociétés de pêche de France arrivant à son terme au 31/12/2021, l'A.A.P.P.M.A. « Ligoure-Briance » s'est réunie en assemblée générale électorale vendredi 26 novembre, à la salle des fêtes de la commune de Saint-Jean-Ligoure, où se trouve son siège social. 14 administrateurs ont été élus ainsi qu'un Président d'honneur. Leur mandat débutera le 1^{er} janvier 2022.

Les membres du bureau :

- Président d'honneur : René GUY
- Président : Didier MARCELLAUD
- Vice-Président : Patrick MARQUET
- Secrétaire : Patrice LÉGER
- Trésorier : Olivier AUTIER
- Commissaires aux comptes : Georges MARTIN et Cédric ROBERT

L'A.G. de l'A.A.P.P.M.A. « Ligoure-Briance »

L'assemblée générale a donné un avis favorable à l'unanimité pour que Didier Marcellaud dépose sa candidature à la Fédération de Pêche de la Haute-Vienne au printemps prochain.

Claude Autier et Patrick Fourvel rempliront la mission de responsables de l'étang Royer qui est la propriété de l'AAPPMA.

Lors de l'assemblée générale, le Président a présenté le nouveau projet de l'équipe pour la mandature 2022 à 2026. La promotion du loisir pêche pour les jeunes demeurera le fil conducteur principal ; mais les actions vont être amplifiées avec notamment l'installation d'un bâtiment modulaire qui permettra d'abriter les enfants des écoles et du centre de loisirs de Janailhac en cas de pluie ou d'orage.



Une vue générale de l'étang Royer qui se situe sur la commune de Saint-Priest-Ligoure, aux portes de la commune de Janailhac

Une exposition permanente sera exposée dans la salle qui aura également pour vocation d'accueillir les réunions du conseil d'administration.

Un nouveau concours dédié aux vétérans va voir le jour.

Les opérations de nettoyage du parcours de loisirs et des cours d'eaux vont être programmées chaque année ainsi que des réunions régulières du bureau.

Monsieur le Président a remercié les élus des municipalités pour le versement annuel d'une subvention de fonctionnement.

par Didier Marcellaud



LE CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CIAS)
PAYS DE NEXON - MONTS DE CHÂLUS
6 place de l'église - 87800 Nexon - Tél. : 05 55 36 07 98



LE RELAIS PETITE ENFANCE

Les RAM deviennent des RPE

Pour mieux correspondre aux missions qui leur sont confiées, les Relais Assistants Maternels (RAM), changent d'appellation pour Relais Petite Enfance (RPE).

Ce service s'adresse de la même manière aux assistants maternels, aux parents et futurs parents employeurs et gardes à domiciles.

Tél. : 06 63 65 85 75



ASSISTANT.E MATERNEL.LE
Pourquoi pas vous ?
Vous souhaitez travailler auprès d'enfants et les accompagner dans leur vie quotidienne ?
Pour plus de renseignements vous pouvez contacter les animatrices de nos deux Relais Petite Enfance.

SSI - Les Cèpes
05 55 42 64 72
91, rue de la République - 87800 Nexon

SSI - Les Jardins
05 19 09 00 14 - 06 33 65 85 75
91, rue de la République - 87800 Nexon

RÉSEAU DES MÉDIATHÈQUES

Un tout nouveau service dans votre réseau de médiathèques intercommunales !

Depuis le 1^{er} septembre dernier, un fonds de JEUX est à votre disposition à l'emprunt.

Ce ne sont pas moins de 150 jeux qui sont mis à votre disposition ! Des jeux pour tous et pour tous les âges !

Pour toute la famille, du plus petit au plus grand !

Allant de l'incontournable « Times Up ! » en passant par le désopilant « Jeu du Prince de Motordu » jusqu'au chantant « Shabadabada », il y en a pour tous les goûts !

À raison de 2 JEUX PAR FAMILLE pour 3 SEMAINES, voilà de quoi égayer les longues soirées d'hiver et les week-end pluvieux !

Retrouvez tous les jeux disponibles à l'emprunt sur le catalogue en ligne de vos médiathèques, dans l'onglet JEUX DE SOCIÉTÉ : mediatheques.paysdenexon-montsdechalus.fr



Jeux d'ambiance, coopératifs, de réflexion, jouez comme vous aimez entre amis ou en famille, partagez un bon moment.

ALORS, FAITES VOS JEUX !
Et pas de mauvais perdant !

Musée



MUSÉE & JARDINS Cécile Sabourdy

Cette année encore, le Musée Cécile Sabourdy a programmé des expositions, animations, ateliers, spectacles, concerts qui ont ramené le public en nombre vers les salles d'exposition mais aussi les jardins, après une période difficile de fermeture due au Covid...

RETOUR SUR QUELQUES ACTIVITÉS PHARES

Un « environnement spontané » déplacé pour la première fois dans un musée :

Gabriel Albert (1904-2000) est un menuisier retraité devenu sculpteur Naïf sur le tard. Entre 1969 et 1989, il réalise 420 statues en ciment armé, mises en scène dans son petit jardin en bord de route en Charente-Maritime. 40 de ses sculptures, devenues Monuments Historiques et propriété de la Région Nouvelle-Aquitaine, ont été déplacées pour la première fois ! Têtes connues ou pas, ces personnages grandeur nature ont transformé le musée Cécile Sabourdy en musée Grévin de ciment.

► Une expérience unique à découvrir jusqu'au 3 janvier 2022.

« Les 3 S » : Sirque, Sacho, Sabourdy

Fusion d'une après-midi entre le festival de musique actuelle Sacho et

les Multi-Pistes du Sirque de Nexon : musiciens et circassiennes ont performé dans l'amphithéâtre de verdure du musée le dimanche 22 août. Première édition et pari gagnant : 230 participants, du partage, des spectateurs de tous les horizons. En bonus, un délicieux brunch organisé par le Club des Amis du musée, avec des produits locaux et de saison...

► Point de départ d'un nouveau rendez-vous annuel à ne pas manquer, toute l'équipe se tient prête à recommencer l'année prochaine et cherche des bénévoles !

Amour, crime et musée : une enquête à résoudre !

Un drame dans les salles du musée... Un crime inexplicable a été commis ! En équipe, les visiteurs mènent l'enquête en interrogeant les spécialistes de la police scientifique présents sur site, et les œuvres... Cette animation, proposée à plusieurs reprises cet automne, est un vrai succès ! Une façon active de découvrir l'exposition en famille, entre amis, ados, adultes.

► Prochain et dernier Cluedo le mardi 21 décembre de 14h à 17h. 6€/personne, de 7 à 99 ans, pass sanitaire obligatoire.

Le samedi, c'est gratuit !

À partir du 13 novembre et jusqu'à la fin de l'année 2021, visitez gratuite-



ment les expositions du Musée Cécile Sabourdy le samedi après-midi de 14h à 18h (visite guidée gratuite à 16h sur réservation). C'est le moment de venir et revenir au Musée !

► En venant au musée, vous soutenez la culture et les initiatives locales pour partager l'art avec tous, surtout là où on ne l'y attend pas. Sans vous, le musée n'existerait pas ! Un grand merci à vous et une très bonne année 2022.

Les expositions au Musée Cécile Sabourdy :

- « Sept visages de l'Art Naïf » : exposition permanente, pour un voyage à travers la peinture.

- « Le ciment des rêves, l'univers sculpté de Gabriel Albert » : un musée Grévin en ciment armé ! (jusqu'au 3 janvier 2022).

- Alain Lacoste / Louis & Céline Beynet : volumes bricolés, images détournées et bouteilles peintes inspirées ; retour de l'esprit d'atelier sous les combles (à partir du 1^{er} décembre 2021).

- « Odysées » Catherine Dupire : une artiste Outsider résidant à Saint-Yrieix-la-Perche (à partir de février 2022).

Ouvert du mardi au dimanche de 14h à 18h
Infos au 05.55.00.67.73
ou sur les réseaux sociaux
(Pass sanitaire à présenter)

Calendrier 2022 de collecte des déchets
Pôle Environnement - 05 55 78 67 94 - environnement@paysdenexon-montsdechalus.fr
www.paysdenexon-montsdechalus.fr

Les jours fériés, la collecte se fait le lendemain sauf pour les vendredis fériés où elle se fait la veille.

JOURS DE COLLECTE À JANAILHAC

- **Mardi semaine rose** > Bourg et principaux hameaux
 - **Jeudi semaine rose** > Betour
 - **Jeudi semaine jaune** > Chamessouze et Plaud
- Votre jour de collecte ne change pas.

Quelques conseils

- Présentez votre bac plein : pour limiter le nombre de levées ;
- Déposez-y uniquement des déchets non recyclables pour réduire le poids facturé ;
- Sortez votre bac la veille au soir du jour de collecte et retirez-le dès que possible ;
- Pensez à l'entretien de votre bac en le lavant régulièrement pour améliorer le vidage et l'hygiène ;
- Présentez votre bac couvercle fermé, sans tasser les sacs ;
- Les sacs déposés à côté ou sur le bac ne sont pas collectés.

OPÉRATION BROYAGE

Dépôt des végétaux à partir du vendredi 14 janvier près des services techniques.
Se rapprocher de la mairie pour les horaires et modalités au secrétariat de la mairie au : 05 55 00 71 06.

Opération gratuite 2022

Apportez vos branchages tailles de haie

Repartez avec du broyat !
compostage, jardinage, paillage

VENDREDI 21 JANVIER - JANAILHAC
9h30-12h00
déposez vos branchages à partir du lundi 17/01

Inscription obligatoire
05 87 31 00 46

www.paysdenexon-montsdechalus.fr

LES ERREURS DE TRI, VOLONTAIRES OU NON, ONT UN COÛT SUPPORTÉ PAR L'USAGER!

Le centre de recyclage de Limoges Métropole réceptionne et traite les déchets triés de tout le département de la Haute-Vienne.

Depuis quelques semaines il a été constaté, et particulièrement sur la Communauté de Communes Ouest Limousin, un taux anormalement élevé d'erreurs de tri. En effet, certains conteneurs jaunes, dédiés aux emballages plastiques, cartonnés et métalliques, contiennent jusqu'à 50 % d'erreurs de tri. Ceci condamne malheureusement tout le contenu à être incinéré et génère des surcoûts importants.

Les masques, les mouchoirs en papier, le sopalin, les couches, les cadavres d'animaux, les jouets en plastique, les piles et batteries au lithium, les casseroles ou bien les poêles... ne sont pas recyclables et ne doivent pas être déposés dans le conteneur jaune.

Or, le coût de traitement d'une tonne d'ordures ménagères est de 121 € en 2021 contre 58 € de coût de traitement d'une tonne d'emballages recyclables (papiers, emballages et verre).

Depuis juillet 2020, tous les emballages se trient

Pour rappel, la simplification du tri permet aux habitants de mettre tous les emballages dans le conteneur jaune. **Une seule question est à se poser : est-ce un emballage ?**

L'objectif, avec la simplification du tri, est de développer le recyclage des emballages en plastique (films, pots, barquettes, tubes, sachets...) et des petits emballages métalliques (dosettes, capsules de bouteilles, papiers d'aluminium, petits tubes métalliques et plaquettes de médicaments usagés...) qui n'étaient pas triés avant.

Aujourd'hui, plus de 35 millions de Français sont concernés par l'ECT

Depuis 1 an d'exploitation, le centre de recyclage a trouvé son rythme de croisière. Les emballages des 450 000 habitants de Limoges Métropole, du département de la Haute-Vienne (SYDED) et d'une partie du département de la Creuse (Evolis 23) y sont réceptionnés pour être triés.

Au total, **16 machines et 110 convoyeurs** forment une chaîne d'une longueur cumulée de plus d'1 km, triant les déchets recyclables selon leur forme, leur taille et leur matière.

Combinée à l'effort de tri des usagers, cette automatisation à 90 % du tri a permis la hausse du volume de déchets expédiés vers les filières de recyclage et non incinérés à la Centrale Énergie Déchets.

D'ici la fin 2021, **22 500 tonnes de déchets** seront réceptionnées au centre de recyclage de Limoges Métropole.

**LES ORDURES MÉNAGÈRES AUX ÉCOPOINTS...
...NON MERCI!**

Déposez-les simplement dans votre bac.

SYDED
CONTACT : SYDED | 05 55 12 12 87 - ROY-DE-NEXON-MONTS-DE-CHÂLLUS | 05 55 78 29 29

CHEZ VOUS, TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT

À TRIER (plastique, métal, verre)

À TRIER (emballages alimentaires)

À JETER (déchets dangereux, déchets verts)

À TRIER (autres déchets)

Un doute, une question sur le tri ?
05 55 12 12 87 - www.syded87.org

SYDED
CITEO

Au regard des dérives observées depuis quelques semaines, les communautés de communes et le SYDED vont mener plusieurs actions de sensibilisation pour répondre aux questions des usagers, rappeler les consignes de tri, mais aussi vraisemblablement intensifier les contrôles.

Un doute ? Consultez le site www.syded87.org/fr/consignes-de-tri ou téléchargez l'application Guide du tri de Citeo <https://www.consignesdetri.fr> ou demandez conseil au SYDED au 05 55 12 12 87



LA FNATH 87

Une association qui reçoit, écoute, conseille, accompagne et défend ses adhérents

La FNATH 87 est une association assurant la défense juridique individuelle de ses adhérents dans ses domaines de compétence. Les collaborateurs juristes reçoivent, écoutent, conseillent, accompagnent, défendent les adhérents et entreprennent avec eux les démarches nécessaires afin de faire valoir leurs droits.

La valeur ajoutée de la FNATH 87 a toujours été d'assurer un service de proximité à ses adhérents.

Vous êtes victime d'un accident, vous êtes handicapé(e), malade ou invalide, la FNATH 87 est là pour faire valoir vos droits

Créée en 1921 au niveau national, la FNATH, association des accidentés de la vie, reconnue d'utilité publique depuis 2005, fête ses 100 ans cette année.

Au niveau départemental, la FNATH 87 œuvre depuis 1934, pour la défense de ses adhérents.

3 juristes vous reçoivent, vous écoutent, vous conseillent, vous accompagnent, vous défendent et entreprennent avec vous les démarches nécessaires afin de faire valoir vos droits dans ses domaines de compétences (l'accident de travail, la maladie professionnelle, la maladie, la longue maladie, l'invalidité, le handicap, le droit du travail, le droit des assurances, les prestations familiales, l'assurance chômage, les accidents de la voie publique, les accidents domestiques, la retraite... quel que soit le régime social - salariés, exploitants agricoles, artisans, commerçants, employés des fonctions publiques...).



Section FNATH de Magnac-Laval
 Chez M. Patrick PETITPAS - Président
 5 Villemacheix - 87190 SAINT-SORNIN-LEULAC
 Tél. : 05 55 47 34 24

Bénéficiez-vous bien de tous vos droits ?

Pour répondre à cette question, n'hésitez pas à contacter :

Les bénévoles de la section FNATH 87 à MAGNAC-LAVAL :

- Patrick PETITPAS, président de la section, Tél. : 05 55 47 34 24
- Thierry HUGUET, trésorier de la section Tél. : 06 71 61 40 16

Le groupement départemental FNATH 87 :

Du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h :
 6 Avenue du Président Sadi Carnot - 87350 PANAZOL
 Tél. : 05 55 34 48 97
 E-mail : fnath.87@orange.fr
 Site : www.fnath87.org

L'ATELIER SUCRE ET L'ATELIER DE JANAILHAC
 Artisan boulanger
 16 rue Darnaud 87800 NÉAON
 Tél. : 05 87 68 27 50
 rue des écoles 87800 JANAILHAC
 Tél. : 05 55 09 40 02
 Naxos : mardi au samedi - 9h30 à 13h et 15h30 à 19h
 Samedi - 9h30 à 13h / Dimanche - 9h30 à 12h30
 Janailhac : tous les jours - 7h30 à 12h30
 ARTISAN
 BREVETÉ

Le Saint-Euloge
 Le Saint-Euloge
 9^e Fretzouil
 Facebook : Le Saint Euloge
 0548230063
 19 rue Saint Euloge - 87800 Janailhac

PEINTURE-87
 Adresse : 4 Le mangro 87800 Janailhac
 Peinture/Solier/Maquette
 Adresse mail : MLPEINTURE87@orange.fr
 Numéro Siret : 885.605.200.00019
 Tél. : 05.55.64.55.78
 - peinture
 - papier peint
 - enduits
 - toile de verre
 - revêtements sols
 PVC, stratifié

UnStudio
 DANS LA PRAIRIE
 GRAPHISME / PHOTOGRAPHIE
 Pour une communication visuelle qui vous ressemble
 Bulletin municipal / Création de logo / Carte de visite / Etiquette / Flyer / Dépliant / Enveloppe / Bandeau / Kakemono / Packaging / Affiche...
 Flyer / Photos d'événements / Photos pour illustrer vos brochures...
 contact@unstudio87.com / www.unstudio87.com
 05 87 25 72 04 - Maumont - 87800 JANAILHAC

Jean-Luc CELERIER
 Mécanique
 Rénovation
 Le Petit Betour
 87800 JANAILHAC
 Tél. : 05.55.58.39.24

LE GALL Ludovic
ACHAT - VENTE AUTOS VOITURES ANCIENNES
 25 Le Pavillon - 87800 JANAILHAC
 Tél. : 06 99 76 03 21

PataYa
 La patte éco-responsable
 Création artisanale d'accessoires cuisine
 Florence 06.30.40.62.63
 Instagram : pataya_creation
 Facebook : PataYa Creation
 SIRET 885.640.711.00014

Virginie Pourade
 Coiffure à domicile
 6 Chameussouze
 87800 JANAILHAC
 05.73.15.68.90

Frédéric BONNAUD
 Aménagement de bâtiments agricoles
 2 Les Chapelles - Janailhac
fbonnaud87@orange.fr
 06 78 84 88 78

Laure et Sébastien BLONDY
 Coac de la Groussie
 05.87.41.47.22
 06.23.01.05.90
Breuilh
 La ferme du
 Vente directe de viande
 bovins • ovins

Nicole
 coiffeuse à domicile
 05 55 00 76 41
 11 Le Pavillon
 87800 Janailhac
 Mobile 0640 - 516 332 330 301 2020

SARL RICARD & FILS
MATÉRIEL AGRICOLE
 BETOUR
 87 800 JANAILHAC
 Tél. : 05 55 00 28 29

BLANC RENE
ELECTRICITE PLOMBERIE, SANITAIRE
 Installation - Rénovation - Dépannage
 2 rue de Kilzort
 87800 Janailhac
 Tél. : 0555397919 / 0643751231

Laurie Masselin
 L'originale
 CRÉPERIE AMBULANTE
 06 32 45 31 72
 laurie.masselin@gmail.com
 Particuliers, professionnels, associations
 L'originale pour tous vos événements festifs !

NATURE Y&PAYSAGE
 Création et entretien de parcs et jardins
 Au service des particuliers et des professionnels
 Tél.06.72.54.26.67
 E-mail:nature.paysage@orange.fr
 TUTTI BONNET Roland
 La vallée
 87800 JANAILHAC

Ocealia
 LA COOPÉRATION AGRICOLE
 NOUVELLE-ÉCLAIRAGE
 Yannick - Océalia Janailhac
 Le Petit Betour - 87800 Janailhac
 Tél. : 05.55.58.24.60 - Fax : 05.55.58.12.90
 E-mail : janailhac-coop@ocealia-groupe.fr

